



**HALL A**  
**APPARTEMENT DE 4 PIÈCES**  
**n° A 43 au 4ème étage**

ENTRÉE	5,58 m <sup>2</sup>
SÉJOUR / CUISINE	26,86 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	12,48 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	17,49 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	15,04 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	3,09 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	5,33 m <sup>2</sup>
WC 1	2,17 m <sup>2</sup>
WC 2	1,82 m <sup>2</sup>
BUANDERIE	2,55 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	1,91 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT	5,11 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>99,43 m<sup>2</sup></b>
BALCON	10,56 m <sup>2</sup>
TERRASSE	10,38 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>120,37 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AP allège pleine	seiche-serviette
AV allège vitrée	R réfrigérateur
VR volet roulant	LV lave vaisselle
VC volet coulissant	LL lave linge
GC garde corps	C cuisson
soffite/faux plafond	TRI tri sélectif
ETEL esp tech elec du logt	LC linéaire complémentaire
PL placard	

  

fenêtre	pf coulissante	porte fenêtre	fe. oscillo-battante	fenêtre fixe
---------	----------------	---------------	----------------------	--------------

Echelle : 0 50 100 200cm

Indice A Février 2024

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF	PMR
----------	-----

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »